

Pôle Vie Educative et Sportive
Direction Jeunesse Famille Vie Sociale

Annexe à la délibération N°

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

La Ville de Louviers – 19 rue Pierre Mendès France, 27 400 Louviers - représentée par son Maire, François-Xavier PRIOLLAUD, agissant en vertu d'une délibération du Conseil Municipal n° ____ du _____, ci-après désignée « la Ville »,
D'une part,

ET

L'Association _____, située _____, représentée par son/sa Président(e), _____, ci-après désignée l'Association,
D'autre part,

PREAMBULE

La présente convention a pour objet de définir les engagements réciproques utiles à la mise en œuvre de l'opération Louviers Plage 2023.

La Ville de Louviers met en place un programme d'animation dense destiné à offrir des espaces de loisirs et de détente aux louvériens, en particulier à ceux qui ne partent pas en vacances, mais aussi à faire connaître le dynamisme de la vie locale.

Ainsi, l'opération Louviers Plage, aura lieu du 18 juillet 2023 au 15 août 2023. Elle se décline sur le site de la Villa Calderón qui accueille des animations, des ateliers et diverses activités familiales, sous une forme sensiblement identique au format habituel.

Pour la mise en œuvre de Louviers Plage, associations, entreprises et habitants bénévoles apportent leur concours. Ce concours est très utile au moment de la préparation, de l'installation et principalement pour enrichir le programme d'activités. Ainsi, il peut prendre différentes formes :

- l'animation,
- la mise à disposition de personnel,
- le prêt ou la fourniture de matériel.

ARTICLE 1 – Engagement de l’association

Dans le cadre de l’opération Louviers Plage 2023, l’association interviendra sur site le _____ de _____ afin de développer des pratiques de _____ à destination de public multigénérationnel.

L’association s’engage à mettre à disposition le matériel nécessaire pour cette activité.

ARTICLE 2 – Condition financière

L’association interviendra à titre gracieux.

ARTICLE 3 - Litige

En cas de litige ou de conflit, les parties s’engagent à rechercher toute voie amiable de règlement avant de soumettre l’arbitrage à l’instance juridique compétente.

Fait en deux exemplaires à Louviers, le

Pour l’Association,
Le(a) Président(e),

Pour la ville de Louviers,
Le Maire,

_____,

François-Xavier PRIOLLAUD

Projet d’acte transmis
En Sous-préfecture
Par voie électronique
le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 03 JUILLET 2023

Date de convocation : 27 juin 2023

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Délibérations	CONSEILLERS			
	Présents	Pouvoirs	Absent	Votants
De la délibération n° 23-085 à 23-092 incluse	29	03	01	32
De la délibération n° 23-093 à 23-105 incluse	30	02	01	32
De la délibération n° 23-106	29	02	02	31
De la délibération n° 23-085 à 23-110 incluse	30	02	01	32

Secrétaire : Mme Marilyn MICHAUD

PRÉSENTS : M. PRIOLLAUD Maire, Mme TERLEZ, M. BIDAULT, Mme PERCHET, M. PIRES, Mme ROUZÉE, M. DUVÉRÉ, Mme LANGEARD, M. BAUCHARD, Mme OUADAH Adjoint, MM. JUBERT, JUHEL, WUILQUE, Mme LETOURNEUR, M. GERMAIN, Mmes KOUYOUMDJIAN, VANDAMME, M. GAUTIER, Mme LEMAN, M. BAZIRE, Mme MICHAUD, M. NIEL, Mme DUCASTEL, MM. TOKDEMIR (à partir de la délibération 23-093), BRUN, ORTEGA, Mmes LÉOSTIC, M. BALSAN, Mme LESAULNIER, M. THOMAS Conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

- M. RIVET ayant donné pouvoir à M. PRIOLLAUD
- M. TOKDEMIR ayant donné pouvoir à Mme TERLEZ (jusqu'à la délibération n°23-092 incluse)
- Mme SEGHIR ayant donné pouvoir à Mme LESAULNIER

\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$\$

DÉLIBÉRATION : 23-089 Convention de partenariat avec les associations pour l'animation estivale Louviers Plage

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE
PAR TRANSMISSION EN SOUS-PRÉFECTURE
DES ANDELYS

PAR VOIE ÉLECTRONIQUE
LE 06 JUIL. 2023

Le Maire
François-Xavier PRIOLLAUD

AFFICHÉ
LE

06 JUIL. 2023

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20230703-23-089-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023

Accusé de réception en préfecture
027-212703755-20230703-23-089-DE
Date de télétransmission : 07/07/2023
Date de réception préfecture : 07/07/2023

CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC LES ASSOCIATIONS POUR L'ANIMATION ESTIVALE LOUVIERS PLAGE

RAPPORT

M. José PIRES rapporte que la Ville de Louviers organise chaque année l'opération Louviers Plage qui se déroulera pour l'édition 2023 du 18 juillet au 15 août 2023.

Comme chaque année, l'opération s'inscrit dans un programme de manifestations plus large, regroupées sous l'intitulé « L'Eté à Louviers ». Cette orientation permet de mettre en valeur l'ensemble des activités municipales et associatives de l'été, dès lors qu'elles s'adressent à un large public et qu'elles sont programmées entre le 21 juin et la rentrée scolaire.

L'ensemble de ces manifestations, Louviers Plage en tête, est destiné à offrir des espaces de loisirs et de détente aux Lovériens, en particulier à ceux qui ne partent pas en vacances, mais aussi à faire connaître le dynamisme de la vie locale.

Pour la mise en œuvre de Louviers Plage, des associations, des entreprises et des habitants bénévoles apportent leur concours. Celui-ci est très utile au moment de la préparation, de l'installation du site, et principalement pour enrichir le programme d'activités. Ainsi, il peut prendre différentes formes :

- l'animation
- la mise à disposition de personnel
- le prêt de matériel

Il peut nécessiter, en fonction de la nature de ce concours, une contrepartie financière.

Ainsi :

- L'association Volley-ball s'engage à développer des pratiques d'initiation de volley-ball à destination d'un public multigénérationnel sur le site de Louviers Plage. Dans ce cadre, elle sollicite la mise à disposition de matériel et d'équipements et se propose d'intervenir à titre gracieux.
- L'association Photo club s'engage à développer des pratiques d'initiation à la photographie à destination d'un public multigénérationnel sur le site de Louviers Plage. Dans ce cadre, elle sollicite la mise à disposition de matériel et d'équipements et se propose d'intervenir à titre gracieux.
- L'association Étoile athlétique lovérienne (EAL) s'engage à développer des pratiques d'initiation à l'athlétisme à destination d'un public multigénérationnel sur le site de Louviers Plage.

Dans ce cadre, elle sollicite la mise à disposition de matériel et d'équipements et se propose d'intervenir à titre gracieux.

- L'association La Fraternelle Louviers gymnastique s'engage à développer la pratique de la gymnastique à destination d'un public multigénérationnel sur le site de Louviers Plage. Dans ce cadre, elle sollicite la mise à disposition de matériel et d'équipements et se propose d'intervenir à titre gracieux
- L'association Team Vince Art s'engage à développer des initiations à la boxe thaïlandaise à destination d'un public multigénérationnel sur le site de Louviers Plage. Dans ce cadre, elle sollicite la mise à disposition de matériel et d'équipements et se propose d'intervenir à titre gracieux
- L'Association des paralysés de France APF, s'engage à développer une action de sensibilisation aux handicaps à destination d'un public multigénérationnel sur le site de Louviers Plage.
Dans ce cadre, elle sollicite la mise à disposition de matériel et d'équipements et se propose d'intervenir à titre gracieux
- L'association Wallabies baseball s'engage à développer des pratiques d'initiation au baseball à destination d'un public multigénérationnel sur le site de Louviers Plage.
Dans ce cadre, elle sollicite la mise à disposition de matériel et d'équipements et se propose d'intervenir à titre gracieux
- L'association le Cercle d'escrime s'engage à développer des pratiques d'initiation d'escrime à destination d'un public multigénérationnel sur le site de Louviers Plage. Dans ce cadre, elle sollicite la mise à disposition de matériel et se propose d'intervenir à titre gracieux.
- L'association Yogaïa s'engage à développer des pratiques d'initiation au yoga à destination d'un public multigénérationnel sur le site de Louviers Plage. Dans ce cadre, elle sollicite la mise à disposition de matériel et d'équipements et se propose d'intervenir à titre gracieux
- L'association La Semaine des 4 jeudis s'engage à développer des pratiques d'initiation aux jeux à destination d'un public multigénérationnel sur le site de Louviers Plage. Dans ce cadre, elle sollicite la mise à disposition de matériel et se propose d'intervenir dans le cadre de sa convention d'objectifs et de moyens 2023 signée avec la Ville.
- L'association Insertion formation animation individualisée pour réussir (IFAIR) s'engage à effectuer des diagnostics vélo à destination d'un public multigénérationnel sur le site de Louviers Plage. Dans ce cadre, elle sollicite la mise à disposition de matériel et se propose d'intervenir à titre gracieux

- L'association Cirk'ulaire, école de cirque, s'engage à développer des pratiques d'initiation aux arts du cirque à destination d'un public multigénérationnel sur le site de Louviers Plage. Dans ce cadre, elle sollicite la mise à disposition de matériel et se propose d'intervenir à titre gracieux.
- L'association Badminton Val de Reuil Louviers, BVRL, s'engage à développer des pratiques d'initiation d'air badminton à destination d'un public multigénérationnel sur le site de Louviers Plage. Dans ce cadre, elle sollicite la mise à disposition de matériel et se propose d'intervenir à titre gracieux.
- L'association Jeunesse et vie s'engage à animer des temps d'information autour de la mobilité européenne des jeunes et des temps d'information autour de la santé à destination d'un public multigénérationnel sur le site de Louviers Plage. Dans ce cadre, elle sollicite la mise à disposition de matériel et d'équipements et se propose d'intervenir à titre gracieux.
- L'association Sport impulse s'engage à développer des pratiques d'initiation au teqball à destination d'un public multigénérationnel sur le site de Louviers Plage. Dans ce cadre, elle sollicite la mise à disposition de matériel et d'équipements et se propose d'intervenir à titre gracieux.

DÉCISION

LE CONSEIL, ayant entendu le rapporteur et après avoir délibéré

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu la délibération n° 23-055 du 31 mars 2023 relative à la convention d'objectifs et de moyens avec l'association La Semaine des 4 jeudis (LS4J),

Considérant le projet de convention-type avec les associations autre que La Semaine des 4 jeudis (LS4J) joint en annexe,

AUTORISE le Maire à signer les conventions de partenariat avec les différents partenaires contractualisant les obligations des deux parties durant toute la durée de l'opération Louviers Plage, du 18 juillet au 15 août 2023.

VALIDE la mise à disposition de matériel et d'équipements à l'ensemble des associations conventionnées dans le cadre de cette manifestation estivale.

Adoptée à l'unanimité

Pour copie conforme
Le Maire,

François-Xavier PRIOLLAUD

